

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Commune d'AILLON LE JEUNE

A 2023-111

**ARRETE MUNICIPAL**  
**DECLARANT L'OUVERTURE DES SOMAINES SKIABLES**  
**SAISON 2023/2024**  
**DOMAINES D'AILLON-MARGERIAZ 1000 ET 1400**

\*\*\*\*\*

La Mairie de la Commune d'Aillon-le-Jeune,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les arrêtés municipaux relatifs à la sécurité sur les domaines skiabiles,

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Le domaine skiable d'Aillon/Margérial 1400 sera ouvert les week-ends du 9/10 décembre 2023 et 16/17 décembre 2023.

Les domaines skiabiles d'Aillon/Margérial 1000 et 1400 seront définitivement ouverts pour la saison 2023/2024 le 23 décembre 2023.

**ARTICLE 2**

Les pratiquants devront se conformer aux différents arrêtés pris en matière de sécurité sur les domaines skiabiles et notamment sur les pistes de ski alpin et nordique, sur les espaces aménagés et ludiques ainsi que sur les pistes de luge.

**ARTICLE 3**

M. le Maire de la commune d'Aillon le Jeune, M. le Directeur de la SEM des BAUGES, M. le Responsable de la sécurité des pistes, M. le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie du CHATELARD, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux emplacements habituels ainsi qu'au niveau des caisses de remontées mécaniques de chacun des domaines skiabiles

Fait à Aillon-le-Jeune

Le 07 décembre 2023

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH

